

AUDIT ÉNERGÉTIQUE MAISONS INDIVIDUELLES

PROGRAMME

1 - Bases de la thermique du bâtiment:

- Grandeurs et unités
- Calculs des déperditions et des consommations d'énergie
- Établir un bilan énergétique

2 - Recueil des données du bâtiment:

- Recueillir et analyser les informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment dans sa globalité et en particulier d'un point de vue énergétique
- Savoir comprendre et analyser des factures d'énergie (gaz, électricité...)
- Savoir rédiger un listing des questions à poser (questions sur le confort et les usages)
- Préparer la visite sur site et identifier les points sensibles

3- Relevés de terrain:

- Savoir évaluer l'état des systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, de la ventilation, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages
- Savoir identifier les pathologies courantes
- Savoir proposer des solutions en fonction de chaque point à améliorer

4 - Analyse et modélisation:

- Utiliser un logiciel de calcul thermique non réglementaire pour modéliser le bâtiment
- Recoller l'analyse des factures avec l'évaluation des consommations théoriques du bâtiment - Identifier les usages énergétiques à fort impact
- Dégager les priorités de travaux et les chiffrer.
- Savoir expliquer les résultats de l'audit énergétique au maître d'ouvrage
- Exercice à l'aide du tableau de points de contrôle ADEME pour comprendre les exigences élevées (et éliminatoires) auxquelles les rapports doivent répondre

5 - Cas pratique

- Travail en sous-groupe sur un cas réel
- Saisie sur logiciel
- Proposition et chiffrage d'améliorations
- Restitution orale au reste du groupe De briefing

6 - Validation de la formation

- QCM de 50 questions

OBJECTIFS:

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Comprendre et expliquer simplement le fonctionnement thermique d'un bâtiment à des maîtres d'ouvrage
- Connaître les exigences de la réglementation thermique en vigueur dans l'existant
- Avoir une vue d'ensemble des principales technologies actuelles favorisant l'amélioration de la consommation énergétique
- Identifier le potentiel d'amélioration d'une maison individuelle
- Maîtriser les solutions à mettre en oeuvre selon les cas

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux professionnels du bâtiment souhaitant réaliser des audits énergétiques de maisons individuelles :

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens en performance du bâtiment
- Bureaux d'études
- Cabinet de conseil et d'ingénierie
- Entreprises
- Bureaux de contrôle
- Ateliers d'architectures...

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)



AUDIT ÉNERGÉTIQUE MAISONS INDIVIDUELLES

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Une grille d'auto-positionnement est également à renseigner par l'apprenant en amont et en aval de la formation, permettant d'évaluer la progression sur les différents objectifs de la formation. Cette grille est appelée EDA « échelle de degré d'acquisition » et constitue l'évaluation formative du module.
- Un questionnaire à froid est envoyé et permet de mesurer l'utilité de la formation à 3 mois auprès du stagiaire et pose la question de la mise en pratique des connaissances.



Important

- Ce programme a été conçu pour répondre aux exigences des Qualifications OPQIBI 19.11 ou qualifications équivalentes dans le cadre de la reconnaissance "RGE études".
- La formation s'appuie sur l'Arrêté du 30 décembre 2017 qui précise en détail le contenu des rapports d'audit Maison Individuelle.

CONTACTS

Tél : 01 47 91 14 08
contact@quali-formations.fr

LES PLUS

- Une étude de cas, servant de fil rouge au déroulé de la formation, permet aux participants de suivre le déroulé étape par étape d'un audit énergétique appliqué
- Retour d'expérience du formateur avec de nombreux exemples d'audits énergétiques : méthodologie, analyse des données, rédaction du rapport...
- Exercice à l'aide du tableau de points de contrôle ADEME pour comprendre les exigences élevées (et éliminatoires) auxquelles les rapports doivent répondre

PRÉ REQUIS

Des connaissances en thermique du bâtiment sont vivement conseillées pour suivre cette formation.

Prérequis en vue de la qualification RGE 1911 OPQIBI (conformément aux exigences de l'annexe 1 du décret du 30 mai 2018) :

Thermicien ou responsable de travaux avec une durée d'expérience en matière de rénovation énergétique de :

- 1 an si titulaire d'un titre ou diplôme de niveau I dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.
- 3 ans si titulaire d'un titre ou diplôme de niveau II ou III dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.
- 5 ans si titulaire d'un autre titre ou diplôme.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de l'OPQIBI

OFFERT

Les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2 versions 2022

